



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Concours des administrateurs des
affaires maritimes**

Session 2021

Rédacteur

Pierre-Yves ANDRIEU, président du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. PRESENTATION GÉNÉRALE	5
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	5
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	6
C. STATISTIQUES	7
II. LES ÉPREUVES ÉCRITES	8
A. IMPRESSIONS GENERALES.....	8
B. IMPRESSIONS PAR SUJETS ET EPREUVES.....	8
1. ÉPREUVES DE DROIT PUBLIC ET D'ADMINISTRATION	8
2. ÉPREUVE DE DROIT PRIVE	9
3. ÉPREUVES DE « CULTURE GENERALE »	9
4. ÉPREUVE DE SCIENCES ECONOMIQUES.....	10
5. ÉPREUVE DE NOTE SUR DOSSIER (NOTE DE SYNTHESE).....	11
6. ÉPREUVE DE SCIENCES ET TECHNIQUES.....	13
7. ANGLAIS	13
III. LES ÉPREUVES ORALES	14
C. ORAL D'OPTION	14
D. ANGLAIS	14
E. ENTRETIEN AVEC LE JURY	14

Rapport général du président du jury

Pierre-Yves ANDRIEU, Inspecteur Général des Affaires Maritimes

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

CONCOURS ARTICLE 4.1

CONCOURS ARTICLE 4.2

CONCOURS ARTICLE 6.1

ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX DES AFFAIRES MARITIMES

CONCOURS ARTICLE 7.1.1

I. PRESENTATION GÉNÉRALE

Le concours 2021 de recrutement d'administrateurs des affaires maritimes s'est déroulé le 30 mars 2021 (épreuves écrites), le 18 juin (épreuves sportives) et du 21 au 30 juin 2021 (épreuves orales).

Le concours était ouvert au titre de quatre voies de recrutement :

- Article 4-1 : 6 postes ouverts, selon l'arrêté du 9 février 2021
- Article 4-2 : 1 poste ouvert, selon l'arrêté du 9 février 2021
- Article 6-1 : 4 postes ouverts, selon l'arrêté du 9 février 2021
- Article 7-1 : 1 poste ouvert, selon l'arrêté du 9 février 2021

Nota : sous réserve de l'accord du contrôleur budgétaire ministériel, les postes non pourvus d'un concours peuvent être reportées sur un autre concours.

En 2021, les 4 postes non pourvus des concours 4.2, 6.1 et 7.1 ont été reportés sur le 4-1, conduisant à l'appel à la liste complémentaire

A. Textes réglementaires

Article 4.1 :

- Arrêté du 6 janvier 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes.
- Arrêté du 09 février 2021 fixant le nombre de places offertes aux concours sur épreuves d'élèves administrateurs des affaires maritimes, ouverts au titre de l'année 2021.
- Arrêté du 11 février 2021 fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) ouvert au titre de l'année 2021.

Article 4.2 :

- Arrêté du 06 janvier 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes.
- Arrêté du 09 février 2021 fixant le nombre de places offertes aux concours sur épreuves d'élèves administrateurs des affaires maritimes, ouverts au titre de l'année 2021.
- Arrêté du 11 février 2021 fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-2) ouvert au titre de l'année 2021.

Article 6.1 :

- Arrêté du 06 janvier 2021 autorisant l'ouverture d'un concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe.
- Arrêté du 09 février 2021 fixant le nombre de places offertes au concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe ouvert au titre de 2021.
- Arrêté du 11 février 2021 fixant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes de 1ère classe (article 6.1) ouvert au titre de l'année 2021.

Article 7.1.1 :

- Arrêté du 06 janvier 2021 autorisant l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'administrateurs principaux des affaires maritimes.
- Arrêté du 09 février 2021 fixant le nombre de places offertes au concours sur titres pour le recrutement d'administrateurs principaux des affaires maritimes ouvert au titre de 2021.
- Arrêté du 11 février 2021 fixant la composition du jury du concours sur titres d'administrateurs principaux des affaires maritimes (article 7-1-1) ouvert au titre de l'année 2021
- Arrêté du 07 juin 2021 modifiant la composition du jury du concours sur titres d'administrateurs principaux des affaires maritimes (article 7-1-1) ouvert au titre de l'année 2021

B. Calendrier des épreuves

Le concours 2021 sur épreuves de recrutement des administrateurs des affaires maritimes s'est déroulé du 30 mars au 01 avril 2021 (épreuves écrites), le 18 juin 2021 (épreuves sportives) et du 21 au 30 juin 2021 (épreuves orales).

Le concours 2021 sur titres de recrutement des administrateurs principaux des affaires maritimes s'est déroulé le 21 juin 2021 (épreuve orale de sélection). Les dossiers de présélection étaient à rendre pour le 12 mars 2021.

C. Statistiques

ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-1)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	8	134	73	26	22	8	6
2016	8	109	64	25	22	8	5
2017	8	120	78	28	24	8	7
2018	8	120	67	32	23	8	7
2019	6	108	69	29	23	6	8
2020	6	117	46	23	20	6	8
2021	6	167	76	27	21	6	4

ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-2)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	4	16	8	4	3	3	0
2016	4	13	7	2	2	1	0
2017	4	14	0	0	0	0	0
2018	3	16	3	2	2	1	0
2019	1	15	4	0	0	0	0
2020	1	4	4	0	0	0	0
2021	1	14	7	0	0	0	0

ÉLÈVES STAGIAIRES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 6-1)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	4	35	21	15	14	4	1
2016	2	19	14	8	8	2	3
2017	3	22	17	11	10	3	3
2018	3	30	17	16	15	3	5
2019	4	17	9	6	5	3	0
2020	4	10	6	4	4	2	0
2021	4	25	19	9	8	2	0

ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX DES AFFAIRES MARITIMES (article 7-1-1)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2021	1	5	2	1	0	0

II. LES ÉPREUVES ÉCRITES

A. Impressions générales

L'attention des candidats est appelée sur la prise en compte toujours négative par le jury d'éléments entachant la qualité des copies s'agissant de l'orthographe, de la syntaxe et de la grammaire. A ce niveau de recrutement et au regard de la multiplicité des vecteurs de production et de communication des écrits dans la carrière d'un cadre supérieur de l'Etat, la vigilance des candidats est appelée sur la qualité de rédaction attendue de leurs copies ou des documents fournis (CV, lettres de motivation...).

Dans les matières à option, restituer des fiches ou des éléments d'un cours, décrire de façon superficielle une tendance, affirmer sans justifier ne relèvent pas du niveau du concours.

Réussir l'exercice conduit à s'affirmer, en proposant des idées, des choix de politique, en argumentant son avis, en démontrant comment le candidat utilise son intelligence et son capital de connaissances. Il faut donc savoir prendre un minimum de risques pour convaincre, appuyer une argumentation et se démarquer des autres candidats.

B. Impressions par sujets et épreuves

1. Épreuves de droit public et d'administration

Épreuve de droit public concours 4.1 (la crise en droit public) :

51 candidat(e)s ont composé sur le sujet de droit public. Celui-ci a donné lieu à de nombreuses copies dans lesquelles les candidats se sont livrés à une interprétation un peu trop restrictive du sujet. Ce sont les pouvoirs de gestion de crise en période de circonstances exceptionnelles qui ont été le plus souvent analysés dans la perspective de la crise sanitaire que nous traversons actuellement rapportée à l'état d'urgence. De nombreuses copies ont beaucoup insisté sur le contrôle du juge administratif sur les pouvoirs de police administrative, ce qui ne constituait pas exactement le cœur du sujet. Mais, dans l'ensemble, le niveau des connaissances est apparu solide et les démonstrations ont été menées dans un style clair et agréable, sous réserve de quelques copies dans lesquelles les fautes d'orthographe et de syntaxe étaient excessives, conduisant à une note éliminatoire.

Toutefois, la dimension conceptuelle a été le plus souvent oubliée. Outre la gestion de crise en droit public, il fallait également s'intéresser à la crise des notions du droit public mais aussi à la crise des institutions, à la crise de la démocratie, etc. Le sujet était ainsi très large.

La difficulté du sujet résidait donc, en premier lieu, dans la délimitation du sujet, ce qui devait donner lieu à une définition des termes du sujet : la crise mais aussi le droit public. Sur le plan méthodologique, il convient de soigner particulièrement l'énoncé de la problématique, l'annonce du plan et la rédaction des intitulés.

Épreuve d'administration concours 4.2 (la neutralité du service public)

Deux candidat(e)s ont choisi cette option. Les copies attestent de connaissances incertaines et de graves erreurs méthodologiques ce qui révèle un sentiment d'impréparation. En effet, le sujet était très classique et méritait une analyse conceptuelle du service public et de la neutralité sans se limiter aux questions de laïcité.

2. Épreuve de droit privé

Épreuve de droit privé concours 4.1 (la rupture du couple) :

Quatre candidat(e)s ont composé sur cette option. Le niveau des copies était très hétérogène. Le sujet posé invitait à une réflexion comparative entre la rupture du mariage, celle du PACS et celle du concubinage. Traiter le sujet imposait donc une mise en perspective des différents modes de conjugalité ; il n'était pas possible de simplement les présenter à la suite les uns des autres. Il n'était pas non plus possible de ne traiter que de la rupture du mariage. Le correcteur attendait une problématisation de la question posée.

Le droit privé est une matière qui évolue ; aussi, il était attendu des candidats qu'ils connaissent non seulement les notions élémentaires, mais également les grandes lignes des réformes récentes. Ces dernières marquent par exemple une simplification de la procédure de divorce qui rapproche le mariage du PACS. Le concubinage devrait se démarquer nettement du PACS et du mariage en raison de son absence de régime ; pourtant, des palliatifs empruntés au droit commun voient le jour (la société créée de fait, l'enrichissement injustifié, la théorie de l'accession...) pour combattre l'absence de protection juridique du concubin au jour de la rupture.

La méthode n'était pas toujours respectée. En introduction, il ne faut pas oublier les définitions des éléments essentiels du sujet ; il fallait ici présenter rapidement les différents modes de conjugalité ; il convient également de révéler l'enjeu du sujet pour ne pas tomber dans la simple récitation de cours ; enfin, il faut soigner l'annonce de plan et les transitions intermédiaires dans le corps du devoir afin de donner un réel fil conducteur à la pensée développée. La formulation des intitulés doit également être particulièrement soignée.

3. Épreuves de « culture générale »

Épreuve de culture générale concours 4.1 (laïcité et radicalisation) :

Comme pour l'épreuve de droit public, les copies sont plutôt bien écrites et sans trop de fautes d'orthographe ou de syntaxes. Celles qui étaient rédigées dans un style plus maladroit comportaient également de trop nombreuses fautes d'orthographe, ce qui a conduit à des notes éliminatoires.

Le sujet était particulièrement difficile car les questions de laïcité et de radicalisation demeurent étrangères l'une à l'autre. Celles-ci ont été rapprochées à la faveur du projet de loi de lutte contre la radicalisation.

Une mise en perspective historique était indispensable et on la trouve dans les meilleures copies. La définition des termes du sujet était délicate et les candidat(e)s ont parfois eu du mal à définir la radicalisation et ont davantage traité de la laïcité en France. La question de la lutte contre la radicalisation a été rarement abordée.

Les candidats ont un peu tendance à recourir systématiquement aux citations, ce qui nuit parfois à l'intelligibilité de la démonstration. L'annonce du plan et les intitulés mériteraient d'être davantage travaillés.

Épreuve de culture générale concours 4.2 et 6.1 (vivons-nous dans des sociétés transparentes ?) :

Les 4 candidat(e)s au concours 4-2 à avoir traité le sujet de culture générale ont globalement échoué pour des problèmes méthodologiques. Une seule copie a obtenu la note de 10/20. Les copies témoignent d'une impréparation à l'épreuve : elles ne sont pas structurées et contiennent le plus souvent des banalités.

Les 16 candidat(e)s au concours 6-1 se caractérisent par une moitié de candidats en-dessous de la moyenne en raison de fautes d'orthographe et de syntaxe excessives, d'un niveau de réflexion nettement insuffisant et d'une incapacité à structurer une démonstration. Les autres copies contiennent un véritable effort de réflexion. Les meilleures ont fait l'effort de bien définir les termes du sujet : société et transparence. Celles qui ont obtenu une note moyenne ne proposent pas une définition suffisante des termes du sujet ou n'ont pas mené une démonstration convaincante.

4. Épreuve de sciences économiques

Épreuve de sciences économiques concours 4.1 (l'excès d'endettement) :

21 candidats ont choisi cette option. Le sujet, thème classique, était correctement maîtrisé par une grande majorité de candidats. La moyenne générale n'était cependant que de 11 sur 20 mais avec une répartition harmonieuse des copies, 48 % au-dessus de 10 et 52 % en deçà de 10. Les notes ont varié de 7 à 16 sur 20.

Les bons candidats ont su proposer une analyse économique solide, argumentée et ne se sont pas contentés de décrire des données statistiques. Ils ont réfléchi et pris du recul pour justifier les effets et les bienfaits, risques et limites d'un surendettement. Certains ont su faire des comparaisons entre pays et se sont initiés dans une approche de politique économique souvent bien menée. La qualité de réflexion explique l'écart de points entre les copies juste convenables et celles très honorables. Une excellente copie s'est démarquée par la finesse de l'analyse, les arguments, l'illustration ; elle était simple mais structurée, percutante et bien menée.

Peu de candidats ont échoué à l'épreuve. Toutefois, certains, avec des connaissances pourtant très acceptables, ont à peine obtenu la moyenne. Ils doivent retenir de ce résultat qu'une copie de concours doit se démarquer. Le thème, au surcroît de forte actualité, était largement maîtrisé de tous mais nécessitait ensuite une analyse personnelle argumentée. Or beaucoup de candidats ont montré une difficulté à se projeter pour proposer des recommandations de politique économique ou dénoncer des risques d'endettement qu'ils n'arrivent pas à définir avec précision. Ils se contentent donc trop de décrire, de proposer un bilan statistique. Ce travail est nécessaire mais très largement incomplet. Il faut donc oser interpréter, analyser. Toute approche argumentée justifiée est acceptable ; il n'y a pas, sur ce thème, de réponse exclusive. Il faut donc « assumer le risque » de s'engager, d'affirmer son avis, de démontrer un raisonnement ; il convient aussi de savoir prendre le risque d'interpréter un résultat. Le jury ne sanctionne jamais négativement l'effort d'analyse même maladroite.

5. Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)

Le thème du dossier était le tourisme : « *Il faut travailler à la reconversion des secteurs « zombis » (...) par exemple le tourisme (...), qui ne retrouvera jamais son niveau d'avant la crise et dont nous devrions orienter les formidables compétences vers une autre économie.* »

J. Attali, juin 2020.

A partir des documents joints (67 pages), vous rédigerez une note ayant pour objet de présenter l'impact et les conséquences de la crise actuelle sur le tourisme ainsi que les évolutions déjà amorcées, probables ou souhaitables au regard des enjeux économiques, écologiques, anthropologiques, culturels et sociaux du « monde d'après ».

Votre note ne devra pas dépasser 8 pages soit 2 copies doubles. »

Cette consigne devait permettre aux candidats à partir, le cas échéant, d'un socle de connaissances personnelles et, surtout, d'une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, de mettre en valeur :

- Leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution des activités humaines) ;
- Leurs capacités techniques à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur pratique professionnelle antérieure qui doit apporter une approche réaliste du sujet ;
- Leur aptitude à trier des documents de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter ;
- Leur puissance de travail pour traiter une masse importante d'informations contenues dans un dossier de 67 pages, comportant 16 documents.

Typologie des erreurs relevées

Sur le fond, le principal écueil était de ne pas réussir à problématiser clairement le sujet de la note : de nombreux points étaient traités dans les différents documents et ce foisonnement d'informations, d'intérêt variable selon le plan choisi, devait faire l'objet d'une organisation claire et cohérente lors de la rédaction. Un plan était suggéré dans le sujet mais il était possible de s'en éloigner.

Épreuve de note sur dossier (note de synthèse) concours AAM de l'article 6-1 / 2021

Sur la forme, la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression) reste hétérogène. De trop grandes difficultés de syntaxe ou d'orthographe sont gravement pénalisantes. La technique de la note sur dossier est correctement appréhendée dans ce concours.

En 2021, le concours 6-1 fait à nouveau apparaître – une répartition « classique » sur un total de 16 compositions : de nombreuses copies moyennes, quelques copies insuffisantes et excellentes.

A noter que la meilleure copie a présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de conception et de respect du plan annoncé qui a permis, dans le respect de la consigne de ne pas dépasser 8 pages, une prise de connaissance aisée du travail réalisé. La définition claire des termes du sujet (tourisme, zombi, « monde d'après »,...) est un atout de méthode certain. Sur le fond, aucun des enjeux majeurs et évidents n'a été oublié, les arguments se répondaient entre eux et une réflexion ou prise de hauteur personnelle a permis de rehausser le propos (a minima en conclusion).

Cet ensemble de points fait une différence nette entre les candidats, dans un contexte de correction d'un volume significatif de copies en période de concours, lors d'une sélection par nature très exigeante pour accéder à un corps de niveau A+.

Épreuve de note sur dossier (note de synthèse) concours AAM de l'article 4-1 / 2021

Les candidats issus en quasi-totalité des parcours de formation de l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur une méthodologie bien maîtrisée pour cette épreuve et sur une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, devaient mettre en valeur :

- Leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution de la société) ;
- Leur capacité à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur formation initiale (juridique, économique, scientifique ou en sciences humaines, notamment) pour proposer et orienter un plan ;
- Leur aptitude à discriminer la valeur ou l'importance des documents présentés, de nature très diverse, quitte à choisir de s'en écarter ;
- Leur vision et analyse d'une problématique de société, actuelle ou contemporaine, le cas échéant en portant une critique ou en défendant un point de vue.

Typologie des erreurs relevées

Sur le fond, le principal écueil était de ne pas arriver à dégager un ensemble de questions croisées et à construire un plan clair, intéressant, permettant de hiérarchiser les points forts des documents, sans reprendre des points anecdotiques ou inutiles à partir d'un dossier de 67 pages composé de 16 documents.

Sur 75 copies du concours externe en 2021, 10 copies étaient insuffisantes sur le fond et présentaient des problèmes majeurs de forme ou de méthode. 6 copies étaient soit inachevées (problème de gestion du temps) soit, malgré une maîtrise de la technique, très partielles en passant sous silence des enjeux centraux du sujet. 23 copies ont reçu des notes allant de 9 à 11/20 et n'ont pas échappé à la difficulté de l'épreuve : la réflexion ou la discussion était trop plate ou trop superficielle témoignant d'une difficulté à percevoir les sous-jacents et à mettre en balance les différents aspects du sujet. 36 copies ont en revanche bien traité l'exercice avec des notes comprises entre 12 et 18/20, dont 11 copies se sont révélées de très bonne, voire d'excellente facture (notes comprises entre 16 et 18/20).

Sur la forme, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe, grammaire, syntaxe, style, clarté de l'expression), reste hétérogène. La maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe est impérative pour soutenir la réflexion. La technique de la note sur dossier est globalement très bien maîtrisée dans ce concours externe à l'issue, certainement, d'une efficace préparation aux concours. Il s'agit par conséquent d'une épreuve qui peut être très bénéfique pour les candidats pour asseoir leur socle de points en vue de l'admissibilité. Toutefois, la méthode doit servir un raisonnement (la résolution de la problématique), et emporter la conviction.

Les toutes meilleures copies ont présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres et sous-titres), de conception du plan (en ayant dégagé une véritable problématique) et de respect du raisonnement annoncé qui ont permis une prise de connaissance aisée par le correcteur du travail réalisé, sur un sujet particulièrement riche. Les candidats ayant exercé leur esprit critique sur certains arguments issus du dossier (tourisme virtuel, revitalisation des aéroports régionaux,...) en ont retiré un bénéfice dès lors que la critique était équilibrée, argumentée et cohérente dans le raisonnement. Les citations contenues dans le dossier incitaient les candidats à avoir une réflexion sur l'essence même du tourisme. Cette invitation n'a été que trop rarement honorée. Soit elle n'a pas été perçue, soit elle reflète une prudence que l'on peut juger excessive : les candidats, issus de classes préparatoires, présentent une certaine uniformité de pensée et tout indice d'une réflexion personnelle est intéressant pour le correcteur.

Épreuve de note de sur dossier (note de synthèse) concours AAM de l'article 4-2 / 2021

Si le sujet était identique pour ce concours, les attendus étaient différents (une approche plus pragmatique des différents enjeux). Deux copies étaient très insuffisantes sur le fond et la forme. Les deux autres copies étaient très moyennes : la technique était relativement maîtrisée mais les enjeux n'étaient pas assez bien perçus ni analysés. Ces candidats pourraient s'intéresser aux concours de catégorie A ou suivre une préparation afin de mieux appréhender la méthode et de comprendre les attentes de cette épreuve commune à de nombreux concours de la fonction publique.

6. Épreuve de sciences et techniques

Parmi les candidats au concours 4-2 s'étant présenté aux épreuves écrites, deux ont choisi cette option « sciences et techniques ». L'épreuve était composée de cinq questions indépendantes demandant une approche polyvalente de la connaissance des navires de commerce.

1/ La première question portait sur la lutte incendie dans les espaces à cargaison d'un navire porte-conteneurs : présentation des moyens de détection et d'extinction, principes d'organisation et de conduite de la lutte incendie ainsi que sa coordination, au port, avec les moyens de terre.

2/ La deuxième question concernait l'appareil à gouverner et appelait la description du safran, du servomoteur et organes de commande ainsi que des moyens de manœuvre en secours.

3/ La troisième question demandait la description d'une plage de manœuvre avant, de ses installations spécifiques et appareils. Elle visait également à évaluer le vocabulaire technique anglais du candidat.

4/ La quatrième question traitait de la stabilité transversale du navire, depuis des notions élémentaires et éléments caractéristiques de la stabilité jusqu'à l'effet des carènes liquides dans le cas d'un envahissement.

5/ La cinquième question était relative à l'assèchement : dispositions de la convention SOLAS et description commentée d'un circuit d'assèchement.

Les cinq questions abordaient des parties variées du programme. Elles étaient à la portée d'un candidat titulaire d'un brevet de chef de quart passerelle ou machine ou d'un niveau de formation équivalente. D'eux d'entre elles trouvent malheureusement un écho dans l'actualité maritime (incendies sur le X-Press Pearl, porte conteneur chaviré en Espagne) ce qui justifie les thèmes abordés.

7. Anglais

Le niveau de difficulté du texte était B2 selon le CECRL (Cadre Européen Commun de référence pour les langues) « Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe... »

Il y a eu une seule note éliminatoire dans le concours 4.1 avec de très nombreuses copies très bonnes voire excellentes ce qui confirme le bon niveau général attendu des candidats à cette épreuve. Certains points demandent un peu de réflexion et d'analyse pour être correctement traduits. Dans cet exercice, il est rappelé que la traduction littérale n'est pas suffisante et conduit parfois à un léger changement du sens du texte voire à une interprétation contraire au texte d'origine.

III. LES ÉPREUVES ORALES

Les candidates et candidats de cette année 2021 se sont pour la plupart particulièrement bien préparés aux épreuves orales

C. Oral d'option

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de bien préparer l'épreuve choisie en couvrant par une préparation réelle et totale le contenu du programme tel qu'il figure dans l'arrêté d'organisation du concours. Les insuffisances relevées ont été systématiquement sanctionnées.

D. Anglais

Sans remarques particulières. Le niveau est souvent excellent.

E. Entretien avec le jury

D'une façon très générale, les candidats admissibles ont pour la plupart une présentation parfaitement adaptée à des candidats à un concours A+ conduisant à un corps d'officiers. Leur prestation de présentation est souvent très bien préparée, organisée et d'une durée maîtrisée avec un naturel affiché pour la plupart d'entre eux, capables ainsi de faire passer une véritable et sincère motivation.

Ils cherchent souvent à convaincre le jury par une affirmation voire une « démonstration » de leurs connaissances ou intérêts pour le domaine maritime et de façon parfois plus aléatoire pour servir l'État sous statut militaire.

Le jury a veillé à bien analyser les motivations de certains candidats pour éviter autant que possible les déconvenues, induisant notamment des démissions post-concours ou des difficultés d'intégration dès la formation initiale. Dans ce cadre, les discordances ou contradictions relevées par le jury entre des éléments de valeurs ou d'intérêt affichées par les candidats et la présentation orale ou les éléments du CV ont fait l'objet de questionnements précis pour « lever le doute ». Un soin particulier doit donc être apporté à la rédaction du CV et à la cohérence des éléments de présentation avec l'exposé oral.

Concours 4.1

Les meilleurs candidats présentent des caractéristiques communes :

- Ils ont multiplié les expériences extra-scolaires au cours de leurs études (travail, stages, bénévolats, associations étudiantes, projets, sport) de façon souvent étonnante, montrant des personnalités curieuses, ouvertes, entreprenantes et tournées vers les autres ;
- Ils ont un parcours scolaire relativement riche, pas rigoureusement linéaire, mais cohérent ;
- Ils ont fait des recherches ou des stages avec des connaissances précises sur l'Etat, sur le corps des administrateurs des affaires maritimes et/ou le domaine maritime, ils sont informés et motivés, ils savent en parler. Ils savent mettre en valeur ces éléments d'expérience ou de connaissance et répondre précisément aux questions du jury sur le sujet.

Certaines personnalités ont très bien réussi le concours en marquant le jury par une sincérité, une stabilité et une force de caractère peu communes, une motivation attestée par des engagements significatifs et parfois des parcours de vie impressionnants.

Compte-tenu de la très grande qualité de nombreux candidats admissibles, les points de faiblesse ou les insuffisances relevées par le jury conduisent systématiquement à des écarts de notes significatifs entre les meilleurs candidats et ceux « moins bons ».

Concours 4.2

Sans objet

Concours 6.1

Deux profils de candidats se présentent généralement au jury, et cela a été le cas en 2021 comme pour les années précédentes, sans que cette distinction ne vienne marquer une préférence pour l'un ou l'autre des profils :

a. des candidats naturels ou de continuité.

De formation technique ou administrative, leur parcours les a amenés dans le domaine maritime ou proche de celui-ci et le fait de présenter le concours leur apparaît comme une évolution naturelle de leur carrière. Ces candidats sont la plupart du temps très informés, bien préparés, avec un projet mûri. Ils ont parfois déjà présenté le concours externe.

Le passage dans un corps d'encadrement supérieur et de direction à statut militaire avec des valeurs liées au statut d'officier et un très large spectre de métiers et d'affectations ne semble pas avoir été toujours bien mesuré par certains candidats conduisant le jury à s'interroger réellement sur leurs motivations, capacités et aptitudes.

De même, le jury a toujours veillé à l'égard de ces candidats à s'assurer de leur pleine compréhension des enjeux auxquels les membres du corps sont confrontés et de leur aptitude à intégrer un corps d'encadrement et de direction dans un environnement civil ou militaire.

b. des candidats atypiques ou de rupture.

La difficulté pour le jury est de cerner le projet professionnel de ces candidats et leur véritable motivation. Il en existe deux grandes familles, pour schématiser :

- ceux qui font une découverte en cours de carrière, affichant une passion pour un nouveau métier et de nouveaux horizons professionnels ;
- ceux qui sont plus opportunistes et y voient une occasion de promotion – peu importe finalement le métier ou le secteur, seul le statut compte, sans parfois prêter attention à son caractère militaire– ou qui fuient leur structure ou leur cadre d'emploi.

Les conditions de reconstitution de carrière doivent être prises en compte par les candidats à ce concours. Il est recommandé de bien se renseigner sur ce sujet au préalable auprès des services de la DRH spécialisés dans la gestion du personnel maritime, pour éviter toute déconvenue à l'issue du recrutement ou a fortiori de découvrir le problème pendant l'oral devant le jury...

Concours 7.1

L'attention des candidats à ce concours « sur titres » est appelée sur les attendus du jury et sur la nécessité de bien se renseigner en amont du concours auprès de l'inspection générale des affaires maritimes sur les postes susceptibles d'être offerts dès la sortie de l'école aux AAM issus de ce type de recrutement.

S'agissant en particulier des postes d'enseignants à l'école nationale supérieure maritime, le jury s'assure de la cohérence et de la qualité du parcours professionnel du candidat avec les matières susceptibles d'être enseignées ainsi que de la motivation du candidat pour ce type d'affectation et d'emploi.

